

# COMMUNE DE SAINT MADEN

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres : 11

En exercice : 11 -

Présents : 6 - Votants 6 - Date de convocation : 22/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, PATYS Irick, Adjoint au Maire, Messieurs DOUCERE Julien, COULOMBEL Sylvain, QUEMERAIS Thomas, CHENU François

ABSENTS EXCUSES : BRIONNE Noëlle, GABILLARD Philippe, LECHEVESTRIER Manuel, LHERMITTE Samuel, DUPUIS Sébastien

SECRETAIRE DE SEANCE : COULOMBEL Sylvain

### Ordre du jour :

- Liste des dépenses « fêtes et cérémonies » ;
- Décision modificative budgétaire 1/2019 ;
- Tarifs communaux au 01/01/2020
- Rapport CLECT 2019 ;
- Recensement population 2020 : recrutement agent recenseur, rémunération) ;
- Convention entre commune et DGFIP : paiement en ligne des recettes communales ;
- Questions diverses

### Liste des dépenses « fêtes et cérémonies » (2019-11-01)

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE la liste des dépenses payées en « fêtes et cérémonies » (article 6232) proposée :

Vœux du Maire,

Cérémonies diverses : Armistice (11 nov., 8 mai), fête des Mères, fête des Pères, Noces d'or, Noces d'Argent, Noël,

Inaugurations communales (bâtiments, ...),

Repas des Aînés (ex CCAS), colis des aînés (ex CCAS),

Repas fin de mandature,

Comice agricole (vin d'honneur, repas, ...),

Réception personnalités (Etat, collectivités, ...)

Distinctions, départs en retraite.

### Décision modificative budgétaire 1/2019 (2019-11-02)

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE la décision modificative budgétaire telle que présentée au tableau synoptique :

### Section d'investissement

		BP	REALISE	DM1
<b>DEPENSES</b>				
2041411	Achat matériel EV mutualisé	0	0.00	750
21312	Bâtiments scolaires	15000	20452.94	5000
21318	Autres bâtiments publics	10672.68	0	-3700
21578	Autres matériels et outillage	2530	522.02	-750
				<b>1300</b>
<b>RECETTES</b>				
10226	Taxe d'aménagement	0	1300	<b>1300</b>

Tarifs communaux 2020 (2019-11-03)

Le Maire rappelle les tarifs communaux pratiqués en 2019, il invite l'assemblée à les examiner pour 2020. S'agissant de la salle des fêtes, le Conseil s'accorde sur la nécessité d'y réaliser des travaux dans la cuisine notamment.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal MAINTIENT en 2020 les tarifs appliqués en 2019 soit :

**La Salle polyvalente**

OPTIONS	Personnes domiciliées Commune		Personnes hors Commune	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Location 2 jours	150 €	180 €	200 €	230 €
Location 1 jour, 1 midi, 1 soir	120 €	150 €	170 €	200 €
Réunions diverses : Loto, concours de belote	30 €	60 €	30 €	60 €
Vin d'honneur	30€	60 €	30 €	60 €
Réunion familles après obsèques	25 €	25 €		

Application d'un supplément de 250 € ou 100 euros selon l'état de la salle en cas de restitution des locaux en mauvais état de propreté. Tarif hiver applicable du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril. 2 locations gratuites par an et par association communale. Montant des arrhes versés à la réservation 60 €.

**Location du 31 décembre (soirée Saint Sylvestre) :** réservée exclusivement aux habitants de Saint Maden

**La Bâtiment communal à l'étang de la Gravelle**

Location du bâtiment uniquement, le plan d'eau est un espace public

	1 jour	2 jours
Personne de la commune	70 €	90 €
Personne hors commune (canton ou communes limitrophes)	130 €	150 €

Vin d'honneur : 25 €.

**Les concessions dans le cimetière communal**

Concession 30 ans..... 60 € le m2

Concession 20 ans..... 50 € le m2

Case Columbarium

Durée 10 ans : 200 €                      15 ans : 300 €                      20 ans : 400 €

Cavernes

Durée 10 ans : 100 €                      15 ans : 150 €                      20 ans : 200 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres : 20 €              Dispersion des cendres avec fourniture et pose plaque sur monument commémoratif 30 €.

Rapport CLECT 2019 (2019-11-04)

La CLECT (Commission locale d'évaluation charges transférées) réunie par Dinan Agglomération le 24 juin 2019 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2019.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

**ADOpte**, à l'unanimité des présents, le rapport de la CLECT du 24/6/19 ;

Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2019 à St Maden s'élève à : - 1769.95 €.

Recensement population 2020 : recrutement agent recenseur, rémunération (2019-11-05)

Le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Il informe l'assemblée des démarches en cours en vue du recrutement d'un agent recenseur. Il invite le conseil à délibérer sur le montant du salaire versé à l'agent. Il rappelle les montants votés en 2014.

Après délibération le conseil municipal :

VALIDE les montants suivants au titre du salaire versé en 2020 :

- Feuille de logement collectée ..... 1.05 € (1 € en 2015),
- Bulletin individuel collecté..... 1.47 € (1.40 € en 2015),
- ½ journée de formation..... 52.50 € (50 e en 2015) 2 séances

Frais kilométriques payés suivant le tarif en vigueur appliqué au nombre de kilomètres parcourus sur présentation d'en état.

CHARGE le Maire de faire le nécessaire en vue de l'application de la présente décision,

AUTORISE le Maire à recruter un agent recenseur chargé des travaux de recensement.

Convention entre commune et DGFIP : paiement en ligne des recettes communales (2019-11-06)

Le Maire communique à l'assemblée la proposition de convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales applicable en 2020. Il s'agit de mettre en œuvre, auprès des usagers, le service de paiement par carte bancaire et prélèvement unique (loyers, locat. Salle polyvalente, ...) sur internet des titres de recettes exécutoires émis par la collectivité dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire.

Après délibération, le conseil municipal

VALIDE le principe d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales ;

AUTORISE le Maire à signer la convention telle que présentée.

Questions diverses :

Dégâts bâtiment étang : un véhicule a endommagé un poteau, montant devis remise en état 1620 € ;

Numérotation des habitations : en attente de la remise par la Poste d'un état des lieux, nomination de rues dans le bourg évoquée ;

Vœux du maire : dimanche 05 janvier 2019 (vin d'honneur + pizzas) ;

Repas fin de mandature : choix de la majorité : organisation d'un repas en soirée ;

Elections municipales : 15 et 22 mars 2020.

Fin de séance à 20 h 15,

Saint Maden,  
Le 02/12/2019

